

Parlement européen

Rapport sur la réforme de l'Organisation commune du marché vitivinicole

Principaux éléments du rapport

- Droits de plantation :

Le parlement s'oppose à une libéralisation totale au 1er janvier 2014 pour les vins protégés par des appellations d'origine et des indications géographiques. Pour les autres vins, il estime que la décision de libéraliser devrait être soumise à une étude d'impact des mesures de rééquilibrage du marché à réaliser pour fin 2012. Les députés précisent aussi que les transferts possibles de droits de plantation au sein des Etats membres devraient aussi pouvoir se faire à l'intérieur d'une même région. Par ailleurs, les restrictions aux droits de plantations ne devraient pas s'appliquer aux Etats membres ayant des productions inférieures à 50 000 hl comme le Royaume-Uni.

- Arrachage de vignes:

A une très forte majorité, les députés ont soutenu l'idée du rapporteur selon laquelle l'enveloppe de primes programmée par la Commission européenne sur 5 ans devrait être distribuée en 3 ans afin de permettre aux viticulteurs qui souhaitent se retirer de la production de le faire le plus vite possible (soit 510 millions d'euros pour la campagne 2009/2010, 337 millions d'euros en 2010/2011, 223 millions d'euros en 2011/2012 au lieu de 430 millions en 2008/2009, 287 millions en 2009/2010, 184 millions en 2010/2011, 110 millions en 2011/2012 et 59 millions en 2012/2013). Ils soulignent par ailleurs que les barèmes proposés par la Commission pour le calcul des primes d'arrachage constituent des niveaux minima et maxima que les Etats membres pourront octroyer en fonction des rendements.

- Chaptalisation/aide aux moûts:

Le PE s'est nettement opposé aux projets de la Commission européenne visant à interdire la chaptalisation (ajout de sucre pour augmenter la teneur en alcool pratiquée dans les régions du nord) et à supprimer parallèlement l'aide aux moûts (octroyée aux producteurs de sud pour compenser le désavantage compétitif de l'enrichissement par les moûts). Les députés demandent que soient maintenues en parallèle une aide aux moûts de raisin concentrés ou rectifiés utilisés pour augmenter le titre alcoométrique des vins et la possibilité d'enrichir les vins en saccharose dans les zones viticoles où cette pratique est "traditionnellement admise", "dans les cas où, en raison de conditions climatiques défavorables, cette pratique est nécessaire". A titre de compromis, ils proposent que les limites d'augmentation du titre alcoométrique volumique puissent être réduites progressivement après l'étude d'impact que devrait réaliser la Commission européenne en 2012.

- Alcool de bouche:

Les députés demandent aussi le maintien d'une aide à la distillation d'alcool de bouche qui pourrait être octroyée via les enveloppes nationales, à titre d'amélioration de la qualité de la production.

- Prévention des crises:

En remplacement des aides actuelles à la distillation de crise que la Commission européenne souhaite supprimer, les députés demandent que puisse être mise en place, à titre de compensation pour les mesures visant à éviter la surproduction, une aide sous forme de paiement proportionnel à la réduction des quantités de raisin ou de vin produit.

- Prestations viniques:

Pour des raisons de qualité et de protection de l'environnement, le PE demande que l'obligation de collecter puis traiter en distillerie la totalité des sous produits de la vinification soit maintenue dans le règlement. Il précise que seuls les distillateurs devraient bénéficier d'une aide pour ce service, permettant ainsi une réduction sensible de l'intervention communautaire, et qu'en aucun cas, l'alcool obtenu de cette distillation ne pourra être destiné à la consommation humaine.

- Appellations:

Les députés jugent essentiel que la production, y compris la transformation et l'élaboration - et le cas échéant l'affinage et la mise en bouteille- des vins d'appellation ou d'indication géographique soit localisée dans les zones géographiques concernées. Ils précisent par ailleurs que ces zones peuvent correspondre à un Etat membre de petite dimension géographique dans les cas exceptionnels.

- Etiquetage:

Les députés s'opposent au projet d'autoriser l'indication de l'année de récolte, des cépages et d'autres mentions traditionnelles complémentaires sur l'étiquette des vins de table, une possibilité qui doit selon eux être réservée aux vins de qualité pour éviter toute confusion chez les consommateurs. En revanche, ils estiment que le nom de l'embouteilleur et sa commune devraient obligatoirement figurer sur l'étiquette des vins d'appellation ou d'indication géographique.

- Pratiques œnologiques:

Le PE propose une liste positive de pratiques œnologiques autorisées et refuse le transfert de compétences du Conseil vers la Commission pour l'autorisation de nouvelles pratiques. Il s'oppose aussi à ce que les pratiques œnologiques de l'Organisation internationale du vin - moins restrictives que celle de l'UE - puissent s'appliquer aux vins européens destinés à l'exportation.

- Enveloppes nationales et promotion:

Les députés proposent que les programmes d'aide nationaux puissent être utilisés pour financer des mesures de promotion pas seulement dans les pays tiers mais aussi sur le marché intérieur, ainsi que des mesures telles que: restructuration de la filière, prévention des crises, recherche et développement, amélioration de la qualité, les producteurs pouvant bénéficier de plusieurs mesures par campagne.

- Développement rural:

Le PE s'oppose au transfert progressif de fonds consacrés jusqu'ici à l'organisation du marché viticole.

- Conditionnalité:

Considérant que le règlement sur la conditionnalité des aides s'appliquera aux viticulteurs dès qu'ils seront soumis au régime de paiement unique, les députés s'opposent à ce que des règles spécifiques impliquant des réductions des aides à la restructuration et à la reconversion ou des primes à l'arrachage, soient ajoutées au règlement.

- Mise en œuvre de la réforme:

Le PE estime que le calendrier proposé par la Commission pour l'entrée en vigueur du règlement - soit le 1er août 2008, date d'ouverture de la prochaine campagne viticole - est irréalisable compte tenu notamment du fait que les Etats membres devront au préalable mettre sur pied leurs programmes nationaux. Il propose donc de reporter cette date au 1er août 2009.

Interventions des députés français lors du débat

Pour Marie-Hélène Aubert (Verts/ALE), il est inacceptable que la Commission propose "de faire du vin, qui est d'abord une culture ancrée dans un terroir, un produit de plus en plus standardisé, commercialisable sur toute la planète, modifiable au gré des modes et du marketing". Elle a ensuite souligné la "nécessité absolue de protéger les indications géographiques et les appellations d'origine" et d'apporter "une attention beaucoup plus grande à la culture écologique de la vigne", demandant un "soutien spécifique pour le vin biologique".

Jean-Claude Martinez (NI) a résumé la proposition de la Commission à trois idées. La première, c'est "le malthusianisme: la Commission n'aime pas les vignerons, alors elle veut arracher". La deuxième, c'est "le capitalisme du laisser faire pour le profit (pour) faire une soupe viticole planétaire". Enfin, la troisième, c'est "le mondialisme: après le marché unique, la monnaie unique, le vin unique". Il a enfin demandé à "laisser vivre en paix le peuple des vignerons qui produit du bonheur depuis plus de 2 000 ans".

Anne Laperrouze (ADLE) a tout d'abord apporté son soutien au "refus de la libéralisation automatique des droits de plantation en 2014". Concernant la chaptalisation, elle entend "maintenir les pratiques œnologiques qui font la qualité et l'identité des vins européens". Permettre aux vins de table d'indiquer une provenance géographique "ne manquera pas de créer une confusion dans l'esprit des consommateurs et une concurrence déloyale" vis-à-vis des vins d'appellation d'origine. Il lui semble enfin "important de mentionner la qualité de l'embouteilleur" sur l'étiquette, car "le métier de vigneron tel qu'il est pratiqué en Europe bénéficie d'une image positive, ce qui n'est pas nécessairement le cas des vins produits dans d'autres parties du monde".

Pour Gilles Savary (PSE), il y a un paradoxe, car d'une part "on n'a jamais bu autant de vin dans le monde", et d'autre part "on nous dit qu'il y a surproduction européenne". Selon lui, "plutôt qu'une surproduction, il y a une crise de commercialisation". Il a fustigé la tentative d'un nivellement par le bas, prenant l'exemple de l'industrie en Allemagne, qui "a refusé de niveler par le bas sa production et elle est aujourd'hui le premier pays exportateur du monde". "Nous ne pouvons pas brader la qualité de notre vignoble et son image de marque (car) nous y perdrons notre âme!", a-t-il estimé, avant de conclure: "le vin est un produit de culture et de civilisation (et) on ne peut pas céder aux mirages du marché et de l'industrialisation".

Christine de Veyrac (PPE-DE) a souligné les limites des propositions de la Commission européenne: "Vu de Bruxelles, on peut comprendre l'équation mathématique entre baisse de la production et baisse du nombre de producteurs. Mais vu du sud-ouest de la France, vu des plaines d'Italie, vu des côtes espagnoles ou portugaises, Madame la Commissaire, je vous l'assure, ce sujet ne doit pas être regardé à travers les lunettes de l'économiste!". Elle a également remis en cause la logique de "vouloir, d'un côté, arracher et, de l'autre, proposer de libéraliser totalement les droits de plantation à partir de 2013", appelant à "commencer par ordonner l'arrachage des plantations illégales".

Robert Navarro (PSE) a fustigé l'incapacité de la Commission à "sortir des approches stéréotypées qu'elle applique à tous les secteurs sans distinction", or le vin "est une production qui façonne les régions, les cultures, les modes de vie". Selon lui, la réforme "doit soutenir l'adaptation des producteurs (pour) leur permettre de reconquérir le marché intérieur". De plus, les restrictions aux droits de plantation ne devraient pas être levées, car "elles sont la garantie d'un contrôle de la production et d'un maintien de sa qualité".